

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S.- M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme CARLIER A. (pouvoir à Mme GRUSON - WARENDIEN C.) - Mme POLY - DEREIGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 27 /Votants : 29

Objet : **Organisation du conseil municipal – 20CM0221**

Madame la maire explique que dans le contexte sanitaire actuel, il est proposé d'organiser le conseil municipal du 14 octobre 2020 de la façon suivante :

- séance à huis clos
- retransmission via la page Facebook de la Ville
- salle du restaurant scolaire de l'Europe

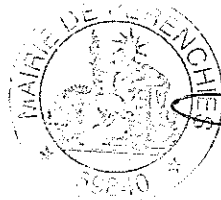
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter ces propositions.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO



La Maire,

  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

Objet : **Examen et vote du budget supplémentaire – 20CM0222**

Madame la Maire présente le budget supplémentaire de l'exercice 2020 qui a été examiné lors de la commission des finances du 12 octobre dernier.

Il s'agit de présenter au vote un budget d'ajustement et de reprise des résultats et des restes à réaliser.

La section de fonctionnement s'équilibre à 609 403,95€.

La section d'investissement s'équilibre à 3 810 410,19€.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de 23 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre, d'adopter le budget supplémentaire.

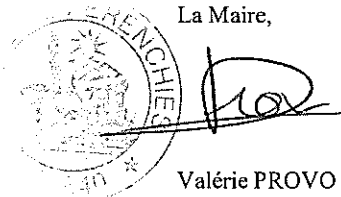
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO

La Maire,

  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

Objet : **Marché Centre Technique Municipal – avenants financiers – 20CM0223**

Un marché concernant l'aménagement du complexe de l'Horloge situé 7 rue des Platanes a été lancé le 5 novembre 2019. Les lots ont été attribués et les travaux ont commencé.

Aujourd'hui, il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer des avenants financiers concernant la réhabilitation des services municipaux et locaux associatifs – 7 rue des Platanes.

- \* Lot 1 : démolition, gros œuvre, serrurerie, structure métallique - PROVALIBAT
- \* Lot 3 : menuiseries extérieures - ALTOMARE ALTALU
- \* Lot 9 : électricité - DEVRED
- \* Lot 10 : équipement sono + éclairage scénique - Société MANGANELLI TECHNOLOGY

Lot 1

Montant initial : 333 400€ HT

Montant de l'avenant n°1 : + 22 850€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 356 250€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 6,85%

Lot 3

Montant initial : 59 770€ HT

Montant de l'avenant n°1 : - 3 312€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 56 458€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : - 5,54%

Lot 9

Montant initial : 187 761,71€ HT

Montant de l'avenant n°1 : + 7 619,92€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 195 381,63€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 4,06%

Lot 10

Montant initial : 84 673,54€ HT

Montant de l'avenant n°1 : + 13 217,98€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 97 891,52€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 15,61%

Ces avenants ont été étudiés en commission finances le 12 octobre 2020 et en CAO le 13 octobre 2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame la Maire à signer ces avenants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO



La Maire,

  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

-----  
**Objet : Marché cantine du Nord – avenants financiers, avenants prolongation de délais, tableau des pénalités retard de chantier et non remise de documents– 20CM0224**

Un marché concernant la réhabilitation – extension du restaurant scolaire rue du Nord – création d'une cuisine centrale a été lancé le 12 juin 2018. Les lots ont été attribués et les travaux ont commencé.

Aujourd'hui, il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer des avenants concernant la réhabilitation-extension du restaurant scolaire rue du Nord – création d'une cuisine centrale avec salles de restaurant commune de Pérenchies.

Lot 2 : gros œuvre - SEPTENTRIONALE

Lot 7 : plâtrerie-plafond – MP ENTREPRISE

Lot 2

Montant initial : 548 341,03€ HT

Nouveau montant après avenant n°1 : 553 981,03€ HT

Montant de l'avenant n°2 : - 400€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 553 581,03€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : - 0,07%

Lot 7

Montant initial : 264 600,17€ HT

Nouveau montant après avenant n°1 : 266 662,67€ HT

Montant de l'avenant n°2 : + 1 500€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 268 162,67€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 1,3%

Ces avenants ont été étudiés en commission finances le 12 octobre 2020 et en CAO le 13 octobre 2020.

Suite à la CAO du 13 octobre 2020, les avenants prolongation de délais et le tableau concernant des pénalités de retard de chantier et non remise de documents seront étudiés ultérieurement.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame la Maire à signer les avenants financiers.

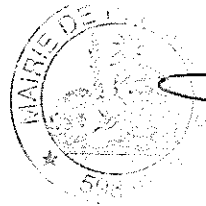
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,



Valérie PROVO



La Maire,



Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

---

**Objet : Ressources Humaines – création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (Echelle C3) – 20CM0225**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3),

**DÉCIDE :**

Article 1er. - De créer, à compter du 1er novembre 2020, deux postes à temps complet correspondant au grade Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (Echelle C3) du cadre d'emplois Adjoints administratifs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 3. - De demander au maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

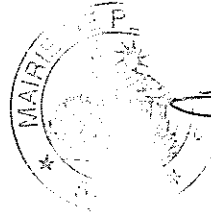
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame la Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO



La Maire,

  
Valérie PROVO



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

---

**Objet : Ressources Humaines – création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (Echelle C3) – 20CM0226**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,  
Vu le budget communal,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3),

**DÉCIDE :**

Article 1er. - De créer, à compter du 1er novembre 2020, trois postes à temps complet correspondant au grade Adjoint Technique Principal de 1ère classe (Echelle C3) du cadre d'emplois Adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 3. - De demander au maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

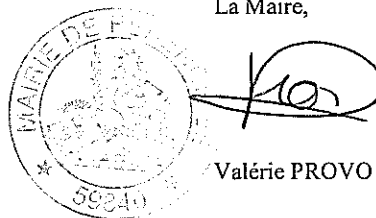
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame la Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

La Maire,



Valérie PROVO

Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

-----  
**Objet : Ressources Humaines – création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2) – 20CM0227**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,  
Vu le budget communal,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2),

**DÉCIDE :**

Article 1er. - De créer, à compter du 1er novembre 2020, un poste à temps complet correspondant au grade Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2) du cadre d'emplois Adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 3. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame la Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

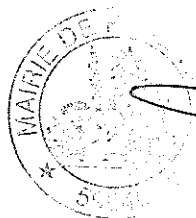
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,



Valérie PROVO



La Maire,

Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

-----  
**Objet : Ressources Humaines – création d'un poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale (Echelonnement indiciaire spécifique) – 20CM0228**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,  
Vu le budget communal,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale (Echelonnement indiciaire spécifique),

**DÉCIDE :**

Article 1er. - De créer, à compter du 1er novembre 2020, un poste à temps complet correspondant au grade de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale (Echelonnement indiciaire spécifique), du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 3. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame la Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

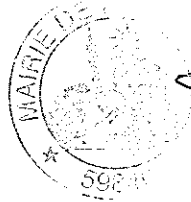
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,



Valérie PROVO

La Maire,



Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYSSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYSSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

**Objet : Ressources Humaines – délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement – mise à jour – 20CM0229**

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité sans abstention

- d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

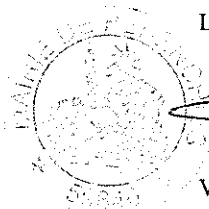
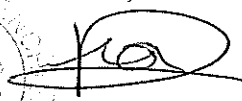
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO

La Maire,

  
  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYSSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYSSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

-----  
**Objet : Ressources Humaines – délibération portant créations d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité – mise à jour – 20CM0230**

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans l'ensemble des services municipaux ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité sans abstention

La possibilité de créer des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans l'ensemble des grades de la collectivité relevant de la catégorie hiérarchique A – B ou C à temps complet ou à temps non complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Ils devront justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.



La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire.

La Maire,

  
Valérie PROVO



  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

-----  
**Objet : Ressources Humaines – délibération portant créations d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité – mise à jour – 20CM0231**

Le groupe « Toujours unis, avec les Pérenchinois » a proposé un amendement dans lequel il est proposé de ne pas procéder à un recrutement relevant de la catégorie A. Cet amendement n'a pas été adopté (6 voix pour, 21 voix contre, 2 abstentions).

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans l'ensemble de services municipaux ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE compte tenu de 23 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre

La possibilité de créer des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans l'ensemble des grades de la collectivité relevant de la catégorie hiérarchique A – B ou C à temps complet ou à temps non complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ils devront justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

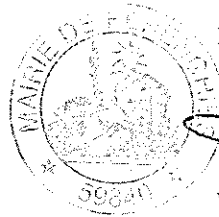
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire.



Valérie PROVO



La Maire,



Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

---

**Objet : Complément concours financier OGEC Sainte Marie – 20CM0232**

Monsieur Karim LOUZANI ne prend pas part au vote.

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 sur la parité de financement,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération adoptée le 10 février 2020 concernant le concours financier à l'OGEC Sainte Marie,

Considérant la modification du nombre d'enfants inscrits à Sainte Marie : 22 enfants supplémentaires sont à prendre en compte,

Considérant que le coût d'un élève d'une école publique est de 819,44€,

Il est proposé un complément de concours qui s'élève à : 22 enfants supplémentaires x 819,44€ = 18 027,68€.

- Le montant constaté maximal du concours financier était de : 819,44€x210 = 172 082,40€. Avec l'ajout de 22 enfants, il est de : 819,44€ x 232 (210+22) = 190 110,08€
- La prise en charge directe de dépenses sur le budget communal est de 34 916,31€.
- Le forfait restant est de 155 193,77€.

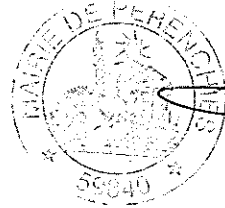
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sans abstention, décide d'adopter ce complément de concours financier OGEC Sainte Marie et confirme la prise en charge directe de dépenses sur le budget communal.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO



La Maire,

  
Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Valérie PROVO - CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - Mme CARLIER A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - Mme HERRMANN S. - M. LOUZANI K. - M. SAVAETE G. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

**Absents excusés :** Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 28 /Votants : 29

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Chœur d'Hommes Agache – 20CM0233**

Monsieur Karim LOUZANI ne prend pas part au vote.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 700€ au Chœur d'Hommes Agache pour l'organisation d'un voyage à Overath.

Ce point a été étudié lors de la dernière commission finances.

Cette subvention sera versée en cas de confirmation de la réalisation du voyage au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les budgets seront inscrits au budget 2021.

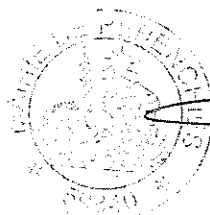
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'attribuer cette subvention exceptionnelle au Chœur d'Hommes Agache.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
La Maire,

  
Valérie PROVO



La Maire,



Valérie PROVO